

Image not found or type unknown



amendes de train d'un mineur

Par **cathybrodeure**, le **05/11/2009** à **17:07**

Bonjour,

Mon Fils (17 ans) a décidé de partir de la maison pour vivre "sa vie"...

A sa demande, une demande d'émancipation est en cours.

Il passe beaucoup de temps dans les trains mais n'achète pas de billet.

il reçoit donc les amendes à payer à notre adresse. Suis je obligée de les payer?

(450€ sur une seule journée en octobre) soit l'équivalent de mon salaire

Merci de vo(s)tre réponse(s)

Cathybrodeure